

LES REQUINS, POCHETEAUX ET RAIES

de la partie Sud de la Mer du Nord et l'Est de la Manche

R Obligation de déclarer
T Obligation de relâcher



Lmax = Longueur maximale en centimètres
D = Profondeur de distribution
Source: www.fishbase.org, version (08/2015)

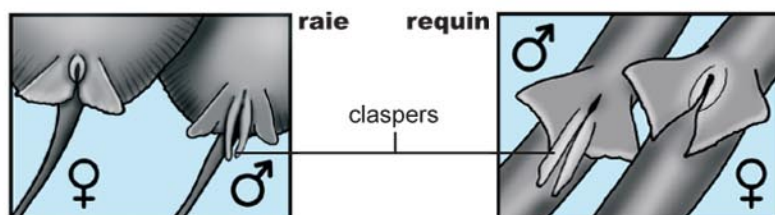
REQUINS caractéristiques et particularités

1	T	Requin Pèlerin (<i>Cetorhinus maximus</i>) . Lmax=980cm D = 0-2000m. Ce requin se caractérise par des fentes branchiales allongées qui encerclent presque entièrement la tête. Il possède de toutes petites dents mais utilise ses fentes branchiales pour filtrer le plancton. Petits yeux en comparaison de la taille du corps. Espèce rare dans la partie Sud de la mer du Nord et dans la Manche.
2	T	Maraîche (<i>Lamna nasus</i>) . Lmax=350 cm. D=0-1000m. Le maraîche est également connu sous le nom de requin-taureau, c'est un requin fuselé possédant un museau pointu. Ses grands yeux noirs ainsi que son dos gris et son ventre blanchâtre empêchent toutes confusions avec d'autres espèces. Présent en mer du Nord mais peu répandu.
3	T	Ange de mer (<i>Squatina squatina</i>) . Lmax=185cm D=0-150m. C'est un poisson au corps aplati possédant deux nageoires dorsales au niveau de la queue. Il est caractérisé par des lignes symétriques sur le dos. Rare en mer du Nord, il est plus souvent observé autour des îles Canaries.
4	T	Requin-renard (<i>Alopias vulpinus</i>) . Lmax= 760cm. D=0-500m. Queue extrêmement longue, aussi longue que le corps. Ce requin possède plus de 29 rangées (29 rows of teeth?) de petites dents sur chaque mâchoire. Très rare dans la partie Sud de la mer du Nord.
5		Grande Roussette (<i>Scyliorhinus stellaris</i>) . Lmax=170cm. D=5-50m. Ce requin est tacheté (brun-noir et parfois blanc) sur tout le corps et possède des narines dont les replis n'atteignent pas sa bouche. La grande roussette possède 4 rangées de dents. Cette espèce n'est pas présente dans les eaux côtières.
6		La petite roussette (<i>Scyliorhinus canicula</i>) . Lmax=100cm. D=0-100m. C'est un petit requin fin possédant des taches foncées sur tout le corps ainsi que 8 à 9 bandes parfois peu visible à l'œil nu. Espèce présente en mer du Nord ainsi qu'en Atlantique Nord-est.
7	T	L'aiguillat (<i>Squalus acanthias</i>) . Lmax=160cm D=0-1500m. Attention : présence d'épines sur les deux nageoires dorsales. L'aiguillat ne possède pas de nageoire anale. Présent essentiellement en mer du Nord ainsi que sur la côte Atlantique Nord-est.
8		L'émissolle tachetée (<i>Mustelus asterias</i>) . Lmax=140cm. D=100m. Présence de points sur le dos parfois non visible à l'œil nu. Ce requin a une préférence pour les fonds vaseux et sableux. Présent en mer du Nord ainsi qu'en Méditerranée et en Atlantique Nord-est.
9		Le milandre ou requin-hâ (<i>Galeorhinus galeus</i>) . Lmax=200cm. D=0-1100m. Le milandre possède de longues nageoires au niveau du buste ainsi qu'un museau pointu. Sa deuxième nageoire dorsale est aussi grande que sa nageoire anale. Ce requin a la peau rugueuse. Il est présent en mer du Nord ainsi qu'en Atlantique Nord-est.

POCHETEAUX ET RAIES caractéristiques et particularités

10		Raie pastenague (<i>Dasyatis pastinaca</i>) . Lmax = 140 cm. D = 5-200 m. La queue de cette raie possède une épine vénéneuse. C'est la seule raie sans nageoire dorsale vivant en mer du Nord. Sa queue mesure presque deux fois la longueur de son corps. Cette raie est présente le long des côtes sur les fonds vaseux.
11	T	Le pocheteau gris (<i>Dipturus batis - complex</i>) . Lmax = 285 cm. D = 100-200 m. Le pocheteau gris a un museau pointu et un dos tacheté de blanc. Les jeunes pocheteaux ont parfois de grandes épines de la forme d'une dent sur le dos. IL est présent en mer du Nord, en Méditerranée ainsi qu'en Atlantique Nord-est.
12	T	Raie blanche bordée (<i>Rostroraja alba</i>) . Lmax = 230 cm. D = 50-500 m. Les raies blanches adultes sont souvent grises voir gris-bleu, les plus jeunes rouge-marron. Le ventre est blanc avec le bord des ailes gris-noir. La queue est légèrement plus courte que le corps. Elles sont présentes en mer du Nord et en Atlantique Nord-est.
13	R	Raie bouclée (<i>Raja clavata</i>) . Lmax = 140 cm. D = 10-30 m; automne/hiver D < 10 m. La raie bouclée possède une rangée de 30 à 50 épines. Le dos est fortement pigmenté allant des teintes marrons à grises avec des petites taches claires. La queue est couverte de bandes alternées claires et sombres Elle est régulièrement pêchée dans les fonds vaseux de la mer du Nord.
14	T	Raie épineuse (<i>Amblyraja radiata</i>) . Lmax = 105 cm. D = 50-100 m. Les épines dorsales forment à leur base une étoile. Présence au nord du Doggers Bank mais également dans le reste de la mer du Nord.
15	R	La raie fleurie (<i>Leucoraja naevus</i>) . Lmax = 75 cm. D = 20-250 m. La raie fleurie possède des taches en forme d'œil sur les nageoires ainsi que quatre rangées d'épines sur la queue dont deux se prolongent sur le dos. Elle est présente dans toute la mer du Nord.
16	T	La raie brunette (<i>Raja undulata</i>) . Lmax = 100 cm. D = 50-200 m. Dos de couleur brun foncé avec des motifs élégants. L'extrémité de la queue est gris-brun sur la face ventrale. La capture de cette raie est rare dans le sud de la mer du Nord et en Manche, mais fréquente en Méditerranée.
17	R	La raie douce (<i>Raja montagui</i>) . Lmax = 80 cm. D = 20-500 m. Le dos est brun clair et présente des points noirs qui n'atteignent pas le bord des nageoires. La raie douce possède une rangée de 20-50 épines qui s'étendent jusqu'à la première nageoire dorsale. Elle est présente dans les eaux côtières de la mer du Nord ainsi que dans l'océan Atlantique.
18	R	La raie lisse (<i>Raja brachyura</i>) . Lmax = 125 cm. D = 10-400 m. Le dessus est de couleur ocre et tacheté jusqu'au bord des nageoires. Elle possède 31 à 45 épines. Présence en mer du Nord et en Méditerranée sur fonds sableux et rochers.

Colophon
Texte: Niels Brevé, Inger Wilms, Georgina Wiersma
Photos: Sportvisserij Nederland; Theo Modder (raie blanche)
Conception: Ed van der Kerff (Grafsche)voormgeving
Edition: 2.500 NL, 1.000 UK, 1.000 FR
© 2015 Sportvisserij Nederland,
ISBNEAN: 978-90-818912-3-3



LES REQUINS, POCHETEAUX ET RAIES

de la partie Sud de la Mer du Nord et l'Est de la Manche

Pourquoi cette carte d'identification?

Ce document est destiné aux pêcheurs, mais également à toutes les personnes intéressées par les requins, les pocheteaux et les raies il peut être utilisé à bord et dans les criées. Lors de la pêche d'une de ces espèces ce document facilite leur identification. D'une part, l'espèce est décrite dans le tableau, d'autre part, vous pouvez utiliser la plaquette de détermination en commençant à la case DEPART. Si vous suivez les questions en vous aidant des photos, cela vous mènera à la bonne espèce.

Législation

Certaines espèces de requins, pocheteaux et raies sont protégées et ne peuvent donc pas être débarquées, d'autres peuvent l'être sous certaines conditions. La loi concernée est assez complexe, mais de manière générale :

- T** Pour tous les espèces notifiées avec un T : ne pas débarquer! Ces poissons doivent être rejetés en mer intacts. Toutes les données sur l'état du poisson lors de sa remise à l'eau doivent être intégrées dans le journal de bord électronique.
- R** Pour tous les espèces notifiées avec un R : le débarquement est autorisé mais sous condition des TAC (Taux Admissible de Capture) et des quotas pour ces espèces, la déclaration lors du débarquement est obligatoire.
 - Pour les autres espèces (non notifié d'un T ou R) : le débarquement est autorisé sous conditions des TAC et des quotas pour ces espèces.
 - Il est recommandé de remettre à l'eau les poissons non-commercialisés.

Signalés les pêches rare et marqués au centre IMARES

La pêche de poissons rares doit être reportée auprès d'IMARES. Ce centre de recherche spécialisé dans la pêche s'intéresse, entre autres, aux espèces peu communes. Cela concerne, les requins, les pocheteaux et les raies indiqués par un 'T' ainsi que les espèces rares où que l'on retrouve ponctuellement (comme les espèces d'eaux profondes par exemple). Pour ces espèces, veuillez noter et communiquer les informations suivantes et si possible, envoyer une photo : La date de pêche, les coordonnées géographiques, l'engin de pêche, la profondeur, le poids et la taille du poisson. Les poissons marqués doivent également être signalés au centre IMARES. Notez le numéro de la marque en plus des informations ci-dessus. Dans la mesure du possible, il est préférable de remettre à l'eau les poissons marqués vivants. Si cela n'est pas possible conservez les au congélateur et renseignez-vous auprès des organismes de recherches ou d'autres institutions pour savoir si ils sont intéressés.

Vous pouvez rapporter les pêches exceptionnels auprès d'IMARES par e-mail :

waarneming.imes@wur.nl et auprès de Sportvisserij Nederland, un formulaire (en français) est disponible sur www.sharkray.eu.

Comment remettre un poisson en mer?

Manipuler le poisson avec précaution et respect. Ne soulevez pas les requins, les pocheteaux et les raies par la queue. Cela peut endommager la colonne vertébrale, ce qui peut être mortel pour ces poissons. La façon dont ils sont traités à bord conditionne leurs chances de survie une fois relâchés en mer.



Faites Attention!

Baucoup de requins, de pocheteaux et de raies ont des mâchoires très puissantes avec des dents pointues. Ils ont une peau rugueuse, et certains ont des épines. Les espèces que l'on rencontre dans la partie Sud de la Mer du Nord et en Manche Est ne sont pas dangereuses pour l'être humain.

Plus d'information?

Pour plus d'informations sur la biologie de ces poissons et sur la bonne façon de les manipuler rendez-vous sur les sites suivants, vous trouverez des fiches dotées d'une photo pour chaque espèces :

CVO : www.cvo-visserij.nl
Dutch Shark Society : www.dutchsharksociety.org
Sportvisserij Nederland : www.sharkray.eu

